L'Europe rend contraignant l'objectif de réduction de 20 % de sa consommation globale d'énergie

Par ***mogirard***
Créé le ***08/03/2012 - 00:00***

L'Europe rend contraignant l'objectif de réduction de 20 % de sa consommation globale d'énergie

Mercredi, 07/03/2012 - 23:00 1 commentaire

0 avis :

zoom

Le Parlement européen a décidé, le 28 février, de fixer des objectifs contraignants de baisse de consommation d'énergie dans le cadre de la directive sur l?efficacité énergétique qui oblige les pays membres de l?Union-Européenne à réduire leur consommation énergétique de 20 % d?ici 2020. Le but final est que la consommation énergétique européenne soit de 1.474 Mtep en 2020, ce qui représente une baisse de la consommation européenne d'énergie de 368 Mteps d'équivalent-pétrole d'ici 2020 et une diminution de la facture d?énergie de 200 milliards d'euros par an. Cette économie de 368 Mteps d'ici 2020 est un objectif très ambitieux puisque cette quantité d'énergie représente environ une fois et demi la consommation totale d'énergie de la France en 2010 et 3 % de la consommation mondiale d'énergie (12 gigatonnes en 2010).

Cette directive vient compléter et durcir le "Paquet énergie-Climat", adopté en décembre 2008, sous présidence française par l'UE et qui fixe l'objectif des "trois fois 20" : améliorer l'efficacité énergétique de

20 %, porter à 20 % la part de renouvelable dans la consommation finale d'énergie et réduire de 20 % les émissions de CO2 par rapport à leur niveau de 1990). Deuxième volet de cette directive : les entreprises et le public devront eux aussi faire des économies d?énergie ; ainsi, les fournisseurs d?énergie devront réaliser 1,5 % d?économies d?énergie tous les ans. En France, cela se traduit notamment par le dispositif des certificats d?économies d?énergie.

Avant 2014, il devra également être fait 2,5 % d?économies d?énergie dans les bâtiments « occupés ou détenus par le public » excédant 250 mètres carrés. Cela devrait permettre de faire 24 Mtep d?économies d?énergie d'ici 2020.

Une obligation concerne notamment les grandes entreprises qui devront faire un audit énergétique tous les 4 ans par des experts agréés. En France, il existe déjà le Diagnostic de Performance Énergétique (DPE) qui est un bilan énergétique effectué lors des transactions immobilières. Ces types de bilans énergétiques permettent de comprendre quels sont les travaux possibles pour réaliser des économies d?énergie.

Vos économies d'énergie

Noter cet article :

Recommander cet article :

-
- Tweeter
-

- **Nombre de consultations :** 227
- **Publié dans :** Energie
- **Partager :**
  - Facebook
  - Viadeo
  - Twitter
  - Wikio

Energie CO2 consommation efficacité énergétique Energie entreprises Europe UE

URL source: https://www.rtflash.fr/l-europe-rend-contraignant-l-objectif-reduction-20-sa-consommation-globale-d-energie/article